



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SHAWINIGAN

Le 22 août 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le mardi 22 août 2023, à 19 h, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents, les conseillers(ères), Josette Allard-Gignac, Jacinthe Campagna, Lucie De Bons, Nancy Déziel, Louis-Jean Garceau, Christian Hould et Jean-Yves Tremblay, formant quorum sous la présidence du maire Michel Angers. Est absent, le conseiller Guy Arseneault.

Sont également présents, Normand Dupont, directeur général, François St-Onge, directeur général adjoint et Me Chantal Doucet, greffière.

Moment de recueillement.

Déclaration d'ouverture par le maire.

R 362-22-08-23

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons

Et résolu

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté, lequel est joint comme annexe I à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 363-22-08-23

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX - SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2023 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 JUILLET 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil dispensent la greffière de faire la lecture des procès-verbaux puisque ces derniers leur ont été transmis à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., c. C-19);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac
Appuyé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Et résolu

Que le Conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 11 juillet 2023 et de la séance extraordinaire tenue le 24 juillet 2023, tels que rédigés par le greffier adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

D 364-22-08-23

DÉPÔT - CERTIFICATS DES PROCÉDURES D'ENREGISTREMENT CONCERNANT LES RÈGLEMENTS SH-662.1, SH-698.1 ET SH-721

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), la greffière dépose les certificats concernant les procédures d'enregistrement tenues entre le 24 juillet et le 28 juillet 2023 relativement aux règlements :

- **SH-662.1** modifiant le règlement SH-662 décrétant un emprunt et une dépense de 5 619 000 \$ pour la réfection de la piscine extérieure et des infrastructures du parc Antoine-St-Onge et ayant pour objet d'augmenter l'emprunt et la dépense à 8 327 000 \$;

- **SH-698.1** modifiant le règlement SH-698 décrétant un emprunt et une dépense de 6 864 000 \$ pour la réalisation de travaux complémentaires de mise aux normes des installations d'eau potable ainsi que les honoraires professionnels et ayant pour objet la modification des travaux et la diminution de l'emprunt et de la dépense à 5 991 550 \$;

- **SH-721** décrétant un emprunt de 300 000 \$ pour le financement d'un programme de revitalisation favorisant la rénovation et la réfection de façades de bâtiments commerciaux;

et en vertu de l'article 554 de la susdite loi, ces règlements sont réputés approuvés par les personnes habiles à voter.

D 365-22-08-23

DÉPÔT - LISTES DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

Conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière dépose la liste des dépenses autorisées par des fonctionnaires à qui est accordé le pouvoir de dépenser et d'accorder des contrats en vertu du Règlement général SH-1, et ce, pour la période du 1^{er} juillet au 31 juillet 2023.

Conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière dépose la liste des contrats conclus, par le comité exécutif, et comportant une dépense de plus de 25 000 \$, au cours du mois dernier.

D 366-22-08-23

DÉPÔT - RISQUES ET INCERTITUDES SIGNIFICATIFS DES ÉTATS FINANCIERS DE LA VILLE

Dans le cadre du plan d'action adopté par le Conseil pour assurer la mise en œuvre des recommandations de la Commission municipale du Québec, les membres du conseil prennent acte du dépôt, par la greffière, du document sur les risques et incertitudes significatifs relatifs à la situation financière de la Ville de Shawinigan au 31 décembre 2022.

D 367-22-08-23

DÉPÔT - RAPPORT ANNUEL - SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SHAWINIGAN

Le Conseil prend acte du dépôt, par la greffière, du rapport annuel 2022 de la Société de développement de Shawinigan qui présente les grandes réalisations de l'organisme dans le cadre de sa mission de favoriser le développement et l'essor économique sur le territoire de la Ville.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

R 368-22-08-23

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DE L'INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT l'évaluation faite sur les ressources du Service de l'ingénierie en fonction des besoins;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission sur les ressources humaines;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil modifie l'organigramme du Service de l'ingénierie, dans la division bureau de grands projets et planification, par la création :

- de deux postes cols blancs de technicien(ne) chargé(e) de projets en ingénierie;
- d'un poste col blanc de technicien(ne) en planification;
- d'un poste cadre de contrôleur(euse) de projets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 369-22-08-23

REJET DE LA SOUMISSION - ACQUISITION D'UN TRACTEUR À TROTTOIRS AVEC ÉQUIPEMENTS

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition d'un tracteur à trottoirs avec équipements;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une soumission et qu'elle est non conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et de la division approvisionnement du Service des finances;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : le conseiller Louis-Jean Garceau

Et résolu

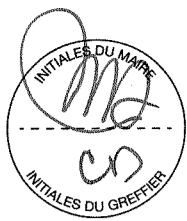
Que le Conseil rejette, à toute fin que de droit, la soumission déposée en regard de l'appel d'offres concernant l'acquisition d'un tracteur à trottoirs avec équipements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 370-22-08-23

REJET DE LA SOUMISSION - ACQUISITION DE VÉHICULES - LOTS 1 ET 2

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition de véhicules en 3 lots selon le type de véhicules;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT QUE, pour les lots 1 et 2 relatifs à l'acquisition de véhicules utilitaires hybrides et de voitures électriques, la seule soumission reçue est non conforme aux exigences techniques et administratives;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et de la division approvisionnement du Service des finances;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Lucie De Bons
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le Conseil rejette, à toute fin que de droit, la soumission déposée en regard de l'appel d'offres concernant l'acquisition de véhicules - lots 1 et 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 371-22-08-23

CONTRAT - ACQUISITION DE VÉHICULES - LOT 3

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition de véhicules en 3 lots selon le type de véhicules;

CONSIDÉRANT QUE, pour le lot 3 relatif à l'acquisition de 2 camions, deux soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et de la division approvisionnement du Service des finances;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour l'acquisition de deux camions de type 1500, lot 3, au plus bas soumissionnaire conforme, soit **St-Onge Ford inc.**, au montant forfaitaire de 141 310 \$, taxes en sus, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 372-22-08-23

CONTRAT - ACQUISITION D'UN BALAI ASPIRATEUR

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition d'un balai aspirateur;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et de la division approvisionnement du Service des finances;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Lucie De Bons
Appuyé par : la conseillère Jacinthe Campagna



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour l'acquisition d'un balai aspirateur au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Aebi Schmidt Canada Inc.**, au montant forfaitaire de 333 333,00 \$, taxes en sus, sans application d'un échange, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

Que cette dépense soit financée à même les règlements d'emprunt SH-704.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 373-22-08-23

CONTRAT - ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES AVEC SABLEUSE ET D'UN CAMION 12 ROUES POUR CHARGEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec sableuse, lot 1 et d'un camion 12 roues pour chargement, lot 2;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et de la division approvisionnement du Service des finances;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Christian Hould
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec sableuse et d'un camion 12 roues pour chargement, au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Camion Freightliner M. B. Trois-Rivières Itée**, au montant forfaitaire de 431 000 \$, taxes en sus, pour le lot 1 et au montant forfaitaire de 314 000 \$, taxes en sus, pour le lot 2, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt SH-704.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 374-22-08-23

CONTRAT - EXPLOITATION ET GESTION DES SITES DE NEIGES USÉES

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services d'exploitation et de gestion des sites de neiges usées;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics et de la division approvisionnement du Service des finances;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : la conseillère Jacinthe Campagna



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour les services d'exploitation et de gestion des sites de neiges usées, au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Cap Excavation inc.**, suivant les prix unitaires et forfaitaires indiqués au bordereau de soumission révisé, représentant un montant de 6 103 330 \$ taxes en sus, sur la base des quantités prévues, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 375-22-08-23

CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE - RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES - VESPASIENNE ET PISCINE - PARC ANTOINE-ST-ONGE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réfection des infrastructures de la vespasienne et de la piscine au parc Antoine-St-Onge;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT l'évaluation faite par le comité de sélection;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat de services professionnels en ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réfection des infrastructures de la vespasienne et de la piscine au parc Antoine-St-Onge, à la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation soit, **GBI experts-conseils inc.**, au montant forfaitaire de 258 450 \$, taxes en sus, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt SH-662.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 376-22-08-23

CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - PLAN DE GESTION DES DÉBORDEMENTS - SECTEUR SHAWINIGAN

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour l'élaboration d'un plan de gestion des débordements des structures de surverses dans le secteur Shawinigan;

CONSIDÉRANT QUE neuf soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT l'évaluation faite par le comité de sélection;

PAR CES MOTIFS,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna
Appuyé par : la conseillère Nancy Déziel

Et résolu

Que le Conseil octroie le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour l'élaboration d'un plan de gestion des débordements dans le secteur Shawinigan, à la firme ayant obtenu le plus haut pointage, soit **Stantec Experts-conseils Itée**, au montant de 132 450 \$, taxes en sus, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt SH-712.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 377-22-08-23

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS - AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

CONSIDÉRANT le contrat de services professionnels de vérificateurs externes pour procéder à l'audit des états financiers de la Ville et de 4 organismes faisant partie de son périmètre comptable pour les exercices financiers 2019, 2020 et 2021, octroyé à Mallette S.E.N.C.R.L. par la résolution R 376-08-10-19;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement prévue à ce contrat;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des finances;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac
Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons

Et résolu

Que le Conseil autorise l'exercice de l'option de renouvellement, pour l'exercice financier 2023, du contrat de services professionnels de vérificateurs externes pour procéder à l'audit des états financiers de la Ville et de 4 organismes faisant partie de son périmètre comptable intervenu avec **Mallette S.E.N.C.R.L.**, selon les montants suivants :

Audit des états financiers : 89 987 \$ plus le taux d'augmentation de l'IPC de la moyenne annuelle canadienne de l'année précédente, pour les mois de janvier à décembre, taxes en sus;

Taux horaire pour les activités supplémentaires :

- comptabilité 128,40 \$/heure, plus le taux d'augmentation de l'IPC de la moyenne annuelle canadienne de l'année précédente, pour les mois de janvier à décembre, taxes en sus;

- services conseil 224,70 \$/heure plus le taux d'augmentation de l'IPC de la moyenne annuelle canadienne de l'année précédente, pour les mois de janvier à décembre, taxes en sus;

le tout selon les modalités mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

R 378-22-08-23

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

SIGNATURE - ENTENTE SECTORIELLE - PARTENARIAT RÉGIONAL EN TOURISME

CONSIDÉRANT QUE l'Entente de Partenariat Régional en Tourisme (EPRT) existe déjà depuis plus d'une dizaine d'années;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec favorise le partenariat et les Ententes sectorielles entre les différents ministères et les intervenants du milieu, cela, aux fins d'une meilleure cohésion dans une perspective de prise en charge du développement par les collectivités locales et régionales;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna
Appuyé par : le conseiller Louis-Jean Garceau

Et résolu

Que le Conseil autorise le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente sectorielle de partenariat en tourisme à intervenir avec le ministère du Tourisme, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Tourisme Maurice, la Ville de Trois-Rivières, la Haute-Mauricie, la MRC de Maskinongé, la MRC Mékinac et la MRC des Chenaux pour 2023-2025.

Que le Conseil autorise une contribution financière de la Ville de 11 000 \$ par année, pour une période de 3 ans, à même le FRR volet 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AV 379-22-08-23

AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT SH-550.81 - MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE SH-550

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la conseillère Josette Allard-Gignac donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, du projet de Règlement SH-550.81 modifiant le règlement SH-550 et ayant pour objet l'établissement d'un périmètre de protection de 300 mètres autour d'un ouvrage de captation d'eau.

Ainsi, cet avis de motion entraîne un effet de gel sur toute demande de permis de construction relative à un bâtiment principal n'étant pas raccordé au réseau d'égout sanitaire municipal et qui aurait pour effet, si elle était accordée, de contrevenir aux futures dispositions.

AV 380-22-08-23

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT SH-615.1 - PROGRAMME ÉCOPRÊT

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la conseillère Nancy Déziel :

- 1° donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, du projet de Règlement SH-615.1 modifiant le règlement SH-615 établissant un programme Écoprêt pour la mise aux normes des installations septiques et ayant pour objet d'étendre le programme aux systèmes d'évacuation des eaux et au remplacement de la tuyauterie au plomb;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

2° et, de plus, dépose le projet de règlement.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public, au greffe de la Ville, dans les 72 heures du présent dépôt.

AV 381-22-08-23

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT SH-616.1 - EMPRUNT - PROGRAMME ÉCOPRÊT

Conformément au premier alinéa de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), la conseillère Nancy Déziel :

1° donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, du projet de Règlement SH-616.1 modifiant le règlement SH-616 décrétant un emprunt et une dépense de 1 000 000 \$ pour la mise en œuvre du programme Écoprêt pour la mise aux normes des installations septiques et ayant pour objet d'assurer la concordance avec les modifications apportées au programme institué par le règlement SH-615.1;

2° et, de plus, dépose le projet de règlement.

Des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public, au greffe de la Ville, dans les 72 heures du présent dépôt.

R 382-22-08-23

ADOPTION - INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI DE LA VILLE DE SHAWINIGAN

CONSIDÉRANT QUE, selon la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, c. P-9.002), la Ville est tenue d'adopter un inventaire des immeubles construits avant 1940 qui sont situés sur son territoire et qui présentent une valeur patrimoniale;

CONSIDÉRANT QUE cet inventaire peut également inclure des immeubles dont la construction est plus récente;

CONSIDÉRANT QUE cet inventaire doit être adopté au plus tard le 1^{er} avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a déjà un inventaire réalisé en 3 phases entre 2009 et 2022, et que celui-ci est déjà intégré à l'intérieur de certains règlements et qu'il est diffusé sur le site internet du Répertoire du patrimoine culturel du Québec;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac
Appuyé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Et résolu

Que le Conseil adopte l'inventaire du patrimoine bâti de la Ville de Shawinigan (2009-2022) au sens de l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, c. P-9.002).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

R 383-22-08-23

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

DISTRICTS ÉLECTORAUX - DEMANDE À LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité dont la population est de 20 000 habitants ou plus doit, le 1^{er} janvier de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu une élection générale, diviser son territoire en districts électoraux;

CONSIDÉRANT QUE l'article 9 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (RLRQ., c.E-2.2) prévoit que le nombre de districts doit être d'au moins 10 et d'au plus 16, pour une municipalité de 50 000 habitants ou plus, mais de moins de 100 000 habitants;

CONSIDÉRANT QUE la population de la Ville de Shawinigan a augmenté à 51 508 en 2023, donc tout juste au-dessus de la limite des 50 000 habitants où la division en dix districts électoraux est prescrite par la loi;

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales peut, conformément à l'article 10 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (RLRQ., c.E-2.2), autoriser une municipalité à diviser son territoire en un nombre de districts électoraux inférieur au nombre minimum prescrit;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan a déjà reçu l'autorisation de la ministre des Affaires municipales afin de diviser son territoire en huit districts électoraux aux fins des élections générales de 2009, 2013 et 2017 et ce, pour une population presque équivalente et tout près de la limite prescrite;

CONSIDÉRANT QUE même si la population de la Ville a augmenté de 1 937 habitants par rapport à 2021, l'impact sur le nombre d'électeurs par district est mineur lorsqu'on examine l'évolution d'une élection à l'autre;

CONSIDÉRANT QUE le maintien de la division du territoire de la ville de Shawinigan en huit districts électoraux n'engendrerait aucun impact sur la participation citoyenne à la démocratie municipale en vue de l'élection de 2025;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Louis-Jean Garceau

Appuyé par : la conseillère Lucie De Bons

Et résolu

Que le Conseil demande à la ministre des Affaires municipales d'autoriser la Ville de Shawinigan à diviser son territoire en un nombre de districts électoraux inférieur au nombre minimum prévu par la loi;

Que le Conseil demande que la ville de Shawinigan soit divisée en huit districts électoraux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 384-22-08-23

DÉSIGNATION - COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CONSIDÉRANT le comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels créée par résolution en 2022;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT QU'à la suite du départ d'un des membres, un siège y est vacant;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Jacinthe Campagna
Appuyé par : la conseillère Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le Conseil désigne Yassine El Bouraqadi, directeur au Service des technologies de l'information, à siéger au comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 385-22-08-23

DÉSIGNATION - COMITÉ DIRECTEUR - ENTENTE SECTORIELLE - DÉVELOPPEMENT EN ENTREPRENEURIAT EN MAURICIE 2022-2025

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de l'entente sectorielle de développement en entrepreneuriat en Mauricie, la Ville doit désigner un membre du comité exécutif afin que ce dernier siège au sein du comité directeur de l'entente;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la conseillère Nancy Déziel
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le Conseil désigne Michel Angers, maire et président du comité exécutif, à titre de représentant de la Ville de Shawinigan au sein du comité directeur de l'entente sectorielle de développement en entrepreneuriat en Mauricie 2022-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 386-22-08-23

VERSEMENTS DE SUBVENTIONS - PROGRAMMES SHQ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan participe à divers programmes de la Société d'habitation du Québec sur l'amélioration de l'habitat et l'accessibilité et qu'elle a également mis en œuvre différents programmes de revitalisation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville reçoit des demandes de paiement de subventions en application de ces programmes;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Lucie De Bons
Appuyé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay

Et résolu

Que le Conseil autorise le trésorier à verser à différents bénéficiaires aux fins du Programme d'adaptation de domicile la somme totale de 30 559,40 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

R 387-22-08-23

SUBVENTION - CLASSIQUE INTERNATIONALE DE CANOTS DE LA MAURICIE

CONSIDÉRANT QUE la Classique internationale de canots de la Mauricie célèbre cette année son 90^e anniversaire;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Louis-Jean Garceau
Appuyé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Et résolu

Que le Conseil autorise le versement d'une subvention à la Classique internationale de canots de la Mauricie au montant de 25 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 388-22-08-23

SUBVENTION - MOISSON MAURICIE

CONSIDÉRANT la demande de partenariat déposée par Moisson Mauricie;

CONSIDÉRANT l'impact des activités de Moisson Mauricie sur le bon fonctionnement des organismes accrédités du milieu;

CONSIDÉRANT que Moisson Mauricie constitue la seule banque alimentaire à desservir la Mauricie et le Centre-du-Québec;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Lucie De Bons
Appuyé par : le conseiller Christian Hould

Et résolu

Que le Conseil autorise le versement, à Moisson Mauricie, d'une subvention de 100 000 \$ sur une période de cinq ans, répartie de la manière suivante :

2024 : 18 000 \$
2025 : 19 000 \$
2026 : 20 000 \$
2027 : 21 000 \$
2028 : 22 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R 389-22-08-23

REPRÉSENTATIONS

Il est proposé par : le conseiller Jean-Yves Tremblay
Appuyé par : la conseillère Nancy Déziel

Et résolu

Que le Conseil autorise, outre monsieur le maire, les conseillers(ères) suivants à représenter la Ville :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Jacinthe Campagna lors de la Journée de l'habitation qui aura lieu le 14 septembre 2023 à Drummondville;

Josette Allard-Gignac, Guy Arseneault, Nancy Déziel et Jean-Yves Tremblay lors de la soirée-bénéfice de la Maison Aline-Chrétien qui aura lieu le 30 septembre à Espace Shawinigan;

Que les dépenses de représentations soient déboursées et remboursées selon la politique établie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MENTIONS SPÉCIALES DU MAIRE

Monsieur le maire adresse des mentions spéciales aux représentants de diverses personnes et associations ainsi qu'aux représentants de divers comités afin de démontrer la réelle considération du conseil à l'égard d'actions, de performances et de réalisations.

INFORMATION

Monsieur le maire informe l'assistance que la prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le mardi 12 septembre 2023 à 19 heures. Une séance extraordinaire sera également tenue le lundi 28 août 2023, à compter de 17 h, afin de statuer sur divers dossiers en matière d'urbanisme.

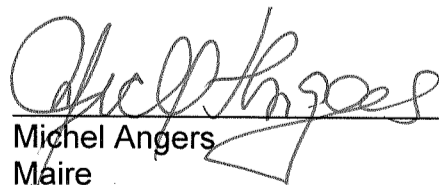
PÉRIODE DE QUESTIONS


Au terme de la séance, les personnes présentes ont eu l'opportunité d'adresser des questions orales aux membres du conseil.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 16.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).


Michel Angers
Maire


Me Chantal Doucet
Greffière